



Combien d'années après la vente de ma maison la banque de cré....

Par **suzuki_old**, le **12/06/2007** à **12:24**

combien d'années après la vente de ma maison la banque (de crédit) peut-elle me réclamer l'argent

voilà je m'explique: j'avais fait construire avec mon mari une maison, ayant des problèmes financiers et n'arrivant plus à payer, nous avons dû la vendre, l'argent est parti directement à la banque où nous avons fait le crédit, mais nous devons encore beaucoup, suite au relance et menace par huissier mon mari ayant perdu son travail c'est donné la mort. Je suis resté seul avec mes 3 jeunes enfants à me battre pendant 1 an, après plus de nouvelles de la banque. Cela fait 15 ans, et là je viens de recevoir 1 courrier d'une agence immobilière qui me demande si je vend mon terrain, qui reste, car il y a des acheteurs, je ne savais pas que je le possédais encore, voilà pourquoi ma question, si je le vend qui aura l'argent moi ou la banque

merci de l'aide que vous pourrez me donner

Par **Jurigaby**, le **12/06/2007** à **20:03**

Bonjour.

A priori, je dirai que c'est vous.

Si la banque avait voulu saisir votre terrain, elle l'aurait déjà fait.

Et si par hasard elle avait oublié le terrain en question, que vous le vendiez ou non, cela ne changera rien pour la Banque.

Par **suzuki_old**, le **13/06/2007** à **09:53**

bonjour

Merci bcp d avoir pris un peu de votre temps pour me répondre

Par **suzuki_old**, le **27/06/2007** à **18:31**

Merci de répondre à jurigaby directement sur le forum ...

> bonjour jurigaby

> j ai une nouvelle question à vous posé

> Voilà l agence a trouvé des personnes qui sont intéressées pour acheter le terrain ,mais dans la promesse de vente il est demandé si le bien est libre de toute hypothèques,et si des inscriptions hypothécaires se revelaient,je serais obligé de rapporter mainlevée et certificat de radiation à mes frais.

> Voila pourquoi il faut que je sois sur que la banque ne peut me réclamer la somme de la vente du terrain,après aucune nouvelle de celle çï depuis toute ces années. Le terrain m appartient il ! dans votre première réponse vous me dite que normalement oui, qu elle n a plus le droit de me réclamer de l argent

> j attend votre confirmation pour donner suite

> merci bcp

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

Par **Jurigaby**, le **28/06/2007** à **17:29**

Bonjour.

Pour savoir si votre bien fait l'objet d'une hypothèque, il suffit de vous rendre au bureau de conservation des hypothèques..

C'est pas plus compliqué que ça!

Par **suzuki_old**, le **04/07/2007** à **08:10**

bonjour jurigaby

je viens de recevoir votre réponse , j ai envoyé les documents depuis pour la vente du terrain , mais je vais me renseigner au bureau des hypothèques
merci bcp du temps que vous m accordez